



## Liminaire groupe de travail « cartographie des instances » du 8 septembre 2021

Madame la Présidente,

Nous vous avons déjà exprimé notre appréciation sur cette réforme des instances de dialogue social lors de la réunion du 21 juin dernier. Nous n'y reviendrons pas.

Deux points doivent trouver une solution aujourd'hui :

- la création d'une formation spécialisée dans les directions de moins de 200 agents ;
- les moyens accordés aux représentants du personnel, notamment aux capistes, mais aussi aux experts.

Sur le premier point, nous réitérons notre demande de mise en place d'une formation spécialisée (FS) dans les directions de moins de 200 agents. Cette demande nous paraît justifiée à une exception près pour la DCST.

En effet, la création d'une FS ne nous semble pas nécessaire dans cette direction. Le barème prévoit déjà 12 représentants du personnel au CSA, soit plus du quart des effectifs de la direction.

Sur le second point, vous ne faites aucune proposition concernant les moyens syndicaux des futurs représentants des personnels, notamment en CAPN.

Les éléments chiffrés que vous nous avez transmis laissent à penser que la charge de travail des capistes pourrait être multipliée entre 4 et 5 si les recours en CAPL se reportaient sur les CAPN.

Compte tenu de cette charge de travail attendue, il nous paraît important d'aborder dès à présent la question des « experts » et des moyens alloués à ces collègues qui viendront en soutien des titulaires ou suppléants.

Nous réitérons notre demande de mise en place d'un statut de l'élu, ainsi que la mise à disposition de moyens syndicaux adéquats pour permettre aux représentants du personnel d'exercer pleinement leur mandat.